

# MAIRIE de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

1, le Bourg Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 - Email : [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr) - Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>

## Arrêté n°8.2024

*Portant interdiction de la circulation pour route barrée sur la VC n° 1, De Rimareix à Chez Bardy, pour travaux d'effacement pour le compte d'ENEDIS*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - Huitième partie : signalisation temporaire ;

VU la circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier.

VU la demande formulée le 20 novembre 2024 par l'entreprise AEL Avenir Electrique de Limoges sise 99 rue Henri Giffard 87280 LIMOGES ;

**Considérant** que pour réaliser les travaux d'effacement pour ENEDIS, il est nécessaire d'établir la fermeture à la circulation sur la **Voie Communale n°1** du village de Rimareix au village de Chez Bardy

ARRETE

### **ARTICLE 1 : Période et localisation**

A compter du 27 novembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera fermée, sauf riverains, sur la **Voie Communale n°1**, de Rimareix à Chez Bardy sur le territoire de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

### **ARTICLE 2 : Déviation**

Une déviation sera mise en place, dans les sens, par l'entreprise réalisant les travaux :

- RD 39
- RD 9
- RD 38

### **ARTICLE 3 : Stationnement**

Le stationnement sur la Voie Communale n°1, sur le territoire de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE sera interdit au droit de la restriction de circulation et au droit du chantier.

### **ARTICLE 4 : Signalisation**

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle de signalisation Routière, livre 1, 8ème partie (signalisation temporaire)

# MAIRIE de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

1, le Bourg Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 - Email : [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr) - Site Internet : <http://www.saintsilvainbellegarde.fr/>

La fourniture, la mise en place, la surveillance et l'entretien de la signalisation du chantier sera à la charge de l'entreprise.

## ARTICLE 5 : Publicité de l'arrêté

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il sera en outre affiché aux extrémités du chantier.

## ARTICLE 6 : Destinataires pour application

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'AUZANCES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE,  
Le 25 novembre 2024

Le Maire,



Alain BUJADOUX



Copie : Pétitionnaire